

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 2 décembre 2016 à 13h00 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Éric Beauregard

Était absent : M. Bernard Bédard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE MOTION- Règlement décrétant des travaux de pavage et autres du 6^{ème} Rang sur 3100 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts;
2. Autorisation du processus d'appel d'offres pour la réfection d'une partie du 6^e rang;
3. AVIS DE MOTION – Règlement décrétant la participation financière de la Municipalité du Canton de Roxton et de ses employés à un régime de retraite;

1. **AVIS DE MOTION- Règlement décrétant des travaux de pavage et autres du 6^{ème} Rang sur 3100 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts;**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Éric Beauregard, conseiller, qu'à une prochaine séance un règlement décrétant des travaux de pavage et autres du 6^{ème} Rang sur 3100 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts sera présenté pour fins d'adoption. Ce projet de règlement a pour but de décréter un emprunt pour payer les travaux de réfection incluant la subvention à recevoir du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qui est payable sur une période de dix ans.

191-12-2016

2. **Autorisation du processus d'appel d'offres pour la réfection d'une partie du 6^e rang**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une lettre confirmant la participation financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le projet de réfection du 6^{ème} Rang;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière du ministère est d'un maximum de 50 % des coûts de réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de réfection d'une partie du 6^{ème} Rang sur une distance de 3 100 mètres;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le processus d'appels d'offres pour les travaux de réfection d'une partie du 6^{ème} Rang sur une distance de 3 100 mètres.

Adoptée

3. **AVIS DE MOTION – Règlement décrétant la participation financière de la Municipalité du Canton de Roxton et de ses employés à un régime de retraite**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Gilles Ducharme, conseiller, qu'à une prochaine séance un règlement décrétant la participation financière de la Municipalité du Canton de Roxton et de ses employés à un régime de retraite sera présenté pour fins d'adoption. Ce projet de règlement a pour but de décréter la participation financière de la Municipalité et des employés à un régime de retraite. Il a également pour but de fixer les conditions du régime.

192-12-2016

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Diane Ferland
Appuyé par M. Gilles Ducharme
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
13 h 28.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code
municipal.

